Ouestmédias-com
http://www.cgt-ouest-france.fr

Compte-rendu DP du 24 mars 2015

QUESTIONS INTERCATEGORIELLES

Service coordination : **suite à l'annonce de la fusion mise en scène / coordination, quelle sera la nouvelle organisation?** Réflexion gelé en attendant la réponse sur les services du plateau. Reprise en avril les discussions pour finalisation en juin et mise en place en septembre.

Elections départementales : **explication de l'organisation mise en place pour les différents services**. Concernant la diffusion : + 80000 exemplaires vendus, visite des sites +1.3 millions de visites par rapport à la moyenne d'un dimanche classique. Pour dimanche prochain, au vu du peu de nombre d'élus au premier tour, les horaires de prise de services risquent d'être les mêmes.

C'est quoi **OPSNUM** et **SIN** ?
Opérationnel numérique : support avec transfert du personnel des différents services informatique avec leur charge de travail respective.
Service informatique numérique dédié exclusivement au numérique.

Appli Ouest-France: **Pourquoi n'est-elle pas la copie conforme de la version référente** ?
Une nouvelle version a été mise en place le 20 février, avec mise à jour le 20 mars pour permettre le crédit photo.

Intéressement et participation : leur montant est-il proraté au temps de travail effectué ? Oui et même pour les CDD : intéressement 100% du temps effectué, 75% pour la participation.

Appel aux lecteurs pour qu'ils envoient photos et textes, dans quel but ? La direction précise que c'était uniquement lié uniquement à la grande marée du siècle et pour développer le lien avec le lecteur.

QUESTIONS CADRES

Tutorat : **qu'en est-il de la fiche de suivi que la direction doit fournir au tuteur** ? En cours de réalisation, quand école en fournit une la direction l'utilise. Elle précise qu'actuellement une fiche est en cours de réalisation par le service formation, pour la fin de printemps.

QUESTIONS JOURNALISTES

Le bug bordereaux photos textes correspondants est toujours d'actualité. Quand sera-t-il résolu ?
La direction remonte le problème au service concerné.

Bordereaux temps de travail : point trimestriel
Sur 2014 1908 h dépassement et 1146h récupérées. Pour janvier et février 104h déclarées pour 38 journalistes ; 87h dépassement 106 h de récupération.

Serveur photo : **où en est le rétablissement de l'accès au nouveau serveur, interrompu suite à sa mise en place**. Le nouveau serveur fonctionne mais il n'y as pas de lien entre le serveur et les services de Chantepie. Ce problème devrait être résolu pour la fin du mois.

Normandie : **point sur la réflexion de la réunification**.
La réflexion est toujours en cours.

Suppléments : **les nouveaux moyens donnés à ce service seront-ils pérennisés ? Les autres services satellites en bénéficieront ils aussi ? Au vu du résultat, comment pouvons-nous publier un supplément en passant uniquement par un traitement automatique de la photo ?**
Les moyens seront pérennisés, l'effectif a été augmenté de 1,5 EQTC. Pas de nouveaux moyens dans les autres satellites (photothèque, photo,…). Les délégués soulignent l'impact conséquent sans nouveaux moyens pour la photothèque, et l'utilisation depuis 10 ans de CDD récurrents. Pour la direction, la variation annuelle des suppléments ne permet pas de mettre des moyens supplémentaires. Certes les postes sont vacants et seront remis à l'affichage. Pour les délégués, ce n'est pas une variation mais une augmentation continuelle. De plus, au niveau économique ce n'est pas négligeable pour l'entreprise quand on utilise notre fond photo. La direction annonce une réflexion sur le service de la photothèque et sur son dimensionnement.

Nouvelles éditions : **la date du lancement des nouvelles éditions sera-t-elle respectée ?**
Il est possible que le calendrier soit revu, l'arbitrage est en cours.

QUESTIONS EMPLOYES-OUVRIERS

Service industriel : **l'encadrement est-il là pour produire ou pas ?** Pour mémoire, le rôle de la hiérarchie s'est d'accompagner les salariés et d'appréhender les nouveaux outils. Pour la direction, l'encadrement n'est pas là pour produire.
Demande de rappel de la règle des écarts de qualification même en formation. La direction est prête à admettre qu' il y aura paiement d'écarts lors de formation production .

Service expéditions : **Où en est-on de la formation des ouvriers sur la rogneuse ? Demande du planning pour les ouvriers. Quand auront lieu les prochaines formations Ferag pour le second groupe expédition ? Quel est le résultat des analyses poussières du service** ?
La machine est en phase de démarrage et de mise au point, une fois qu'elle fonctionnera on pourra faire les formations des salariés. Les délégués demandent que des salariés soient formés pendant la phase démarrage pour les travaux de jours.
Ferag : 8 personnes seront peut-être formées en juin.
Analyses poussières : la direction annonce une réflexion pour optimiser les salissures en réfléchissants sur la pose des carters.

Impression : **où en est-on de la nomination d'un premier conducteur rotativiste effective au premier mars ?** C'est fait.
Quelles sont les dates de formation pour les derniers groupes sur la KBA ? Les derniers groupes seront formés au démarrage de la deuxième KBA.

Maintenance : **la date de la formation complémentaire sur les équipements Ferag a-t-elle retenue ?** La direction est en attente des éléments de Ferag.

Secrétaire du plateau : **où en est la réorganisation ? Quel effectif final ? Quelle tourne ? Quelle fiche de poste ?**
La direction ne répond toujours pas puisqu'elle est toujours en attente de la réorganisation globale du plateau pour reprendre la réflexion.

Questions diverses

Quels sont les horaires de nuit des secrétaires de rédaction posté ? Pour la direction, c'est le travail contractuel qui est pris en compte et non l'horaire référencé dans l'accord prépresse de 2010. Les délégués soulignent que ce n'est pas normal puisque les horaires des salariés postés doivent être affichés près du poste de travail et les horaires ont été annexés à l'accord. Puisque dans l'accord, l'horaire est 14h30 – 23h30, l'entreprise doit payer en heure de nuit, selon la convention collective.